



PRÉFET DU NORD

Lille, le 15 janvier 2014

Communiqué de presse

INSTALLATION DE LA ZONE DE SECURITE PRIORITAIRE (ZSP) DE MAUBEUGE – LOUVROIL



A la suite de l'annonce le 11 décembre dernier par les ministères de l'Intérieur et de la Justice du déploiement de la troisième vague de zones de sécurité prioritaire (ZSP), Dominique Bur, préfet du Nord, a installé, ce mercredi 15 janvier en mairie de Maubeuge, la nouvelle ZSP de Maubeuge-Louvroil.

Il s'agit de la 3^e ZSP créée dans le département du Nord, après celles de Lille et Roubaix-Tourcoing-Wattrelos, installées respectivement en septembre et en décembre 2012. Correspondant à des territoires ciblés, les ZSP ont pour objectif d'apporter des réponses durables et concrètes aux actes de délinquance ou d'incivilités qui sont structurellement enracinés.

La réunion d'installation et de présentation de la ZSP s'est déroulée en présence de Rémi Pauvros, député du Nord - maire de Maubeuge, Annick Mattighello, maire de Louvroil, Bruno Sauvage, procureur de la République par intérim près le TGI d'Avesnes-sur-Helpe, Didier Perroudon, directeur départemental de la sécurité publique (DDSP), Guy Sapata, directeur interrégional de la police judiciaire (DIPJ) et Cécile Augeraud, chef du groupement d'intervention régional (GIR). Associant également les bailleurs, opérateurs de transport (Stibus), acteurs de la politique de la ville et services de l'Etat, elle a porté sur le périmètre d'action, les moyens et la méthode de travail définis sur cette zone.

Trois objectifs prioritaires ont été identifiés. Il s'agit de la lutte contre les trafics illicites de stupéfiants, les cambriolages et les violences urbaines et nuisances (incendies, notamment de véhicules et insécurité routière générée par les rodéos).

Les services de police et l'institution judiciaire ont d'ores et déjà entrepris des actions fortes pour prévenir et réprimer la délinquance dans ces quartiers. La création de la ZSP vise à inscrire dans la durée les résultats obtenus par les services.

Pour ce faire, des actions de prévention et de répression ciblées y seront menées en tirant le plein potentiel des moyens existants et en renforçant les moyens dédiés à cette zone, qu'ils soient policiers ou de prévention.

La ZSP s'appuiera ainsi sur le rapprochement de l'action de plusieurs services de l'Etat et un partenariat resserré entre les acteurs locaux. Les services de police, le procureur de la République, les mairies de Maubeuge et de Louvroil, les services de l'Education nationale, bailleurs, Stibus et acteurs de la politique de la ville ont pris l'engagement de travailler ensemble pour démanteler les réseaux et améliorer le quotidien des habitants.

Des effectifs spécialisés seront dédiés à la ZSP. Une patrouille sera chargée de la surveillance de la voie publique et de l'intervention police-secours sur les quartiers couverts par la ZSP et des équipages seront fidélisés sur la ZSP afin de favoriser les interpellations en flagrant délit. Un pool judiciaire sera créé au sein de la Sûreté urbaine de la division de Maubeuge avec l'institution d'enquêteurs référents pour la ZSP, en lien avec le parquet. Un réserviste spécialisé dans le lien police-population va être recruté et un officier référent, interlocuteur privilégié des partenaires institutionnels et des autres services de police, sera désigné. Un intervenant social pourra être consulté au commissariat de Maubeuge.

Afin de lutter plus efficacement contre les trafics de stupéfiants, les forces de police (DDSP, PJ) en lien avec le Groupement d'Intervention Régional (GIR) travailleront au démantèlement des réseaux et à la saisie des avoirs.

Le pilotage du dispositif sera assuré par deux cellules :

- une cellule de coordination opérationnelle des forces de sécurité, sous l'autorité du préfet et du procureur pour le suivi de l'action des services de police,
- une cellule de coordination du partenariat (mairies, services de l'Etat, bailleurs, Stibus, acteurs de la politique de la ville), pour la mise en place du partenariat.

Des indicateurs de suivi, quantitatifs et qualitatifs, seront définis pour évaluer l'action menée.

Le ministre de l'Intérieur, a demandé aux forces de l'ordre, de mener une action décisive et sans relâche contre la délinquance, en suivant les quatre points de méthode : la responsabilisation des services, l'ancrage local, l'optimisation des moyens et la coordination avec les autres dispositifs tels que la politique de la ville et les partenariats, notamment avec les communes. La création des ZSP s'inscrit au cœur de cette politique gouvernementale.

Les résultats enregistrés dans les 2 premières ZSP créées dans le Nord à Lille et Roubaix-Tourcoing-Wattrelos sont encourageants, avec notamment une augmentation des taux d'élucidation, reflet de l'implication et du travail d'investigation réalisé par les services. Les faits de délinquance enregistrés depuis leur mise en place jusqu'à la fin de l'année 2013 reculent de 4,5 % dans la ZSP de Lille et de 6,2 % pour la ZSP de Roubaix-Tourcoing-Wattrelos par rapport à la même période un an plus tôt.